

Une éternité détournée : le remploi des pierres tombales médiévales dans la ville

À Poitiers, comme dans beaucoup de villes au passé médiéval, des blocs de pierres insérés dans les parements des édifices urbains se distinguent par leur surface gravée. Ces fragments retaillés sont parfois les seuls vestiges de monuments funéraires médiévaux qui recouvraient par dizaines le sol des églises.



Dalle funéraire de Geoffroi d'Échiré, XIV^e siècle, Niort, musée du Donjon.

UNE PIERRE POUR L'ÉTERNITÉ

Pendant le Moyen Âge, en particulier à partir du XIII^e siècle, de nombreux monuments funéraires en pierre sont façonnés. Si les gisants, ces sculptures représentant les défunts couchés en trois dimensions sont probablement le type le plus célèbre, ils ne sont pas les plus fréquents. Le sol des églises était en effet recouvert de nombreuses dalles funéraires gravées.

Comme Louis Courajot l'avait remarqué dans ses leçons d'histoire de l'art professées à l'École du Louvre entre 1887 et 1896 : "Les pavages de nos églises ne se composaient plus, à la fin du XV^e siècle déjà, que de dalles tombales juxtaposées, et bien que, depuis lors, on ait détruit une prodigieuse quantité de ces monuments si précieux pour les études historiques et archéologiques, il en reste encore beaucoup..."

Ces dalles pouvaient représenter les défunts par un emblème souvent descriptif du statut du trépassé (croix, crosse, épée, outils, écu, etc.), une épitaphe (un texte inscrit relatif au décès de la personne), ou une effigie (l'illustration générique de la personne sous des traits humains). L'inscription, ou épitaphe, associée à la représentation des défunts participe à la commémoration de la

mort de la personne en indiquant la date du décès et en invitant les passants à "prier pour l'âme". Dans l'église, le monument est installé sur un emplacement, parfois concédé à perpétuité. En réalité, ils sont vite remplacés pour accueillir de nouvelles concessions (au bout de deux générations pour les plus courtes) et assurer des revenus réguliers à la paroisse.

DES ŒUVRES À DURÉE LIMITÉE

Si la durée de vie du matériau garantit une forme d'éternité (la majorité des œuvres les plus anciennes qui nous sont parvenues sont en pierre), la pierre n'est pas à l'abri des changements sociaux, économiques, artistiques et culturels. Ainsi, de nombreuses dalles furent jugées obsolètes et réemployées dans les édifices. Par exemple, dans l'ancien couvent des Cordeliers à Poitiers, on peut observer dans le parement de l'un des piliers subsistants, un fragment de dalle de la fin du XIV^e siècle. Cette pierre aurait été retaillée au moment de la réfection de l'édifice au XVI^e siècle, soit quelques siècles après son installation. Dans l'abbaye de Fontevraud, seul subsiste un fragment de dalle d'une abbesse du XIV^e siècle réemployé dans le soubassement du cloître du XVI^e siècle ; il n'est certainement pas représentatif de ce qui a pu y exister.

"les garants de l'installation des monuments en assurent aussi la disparition"

Pour définir toutes les destructions ou mutilations d'œuvres qui ne sont pas motivées par des raisons idéologiques mais plutôt d'ordre esthétique ou pragmatique (faire de la place), on parle de "vandalisme avouable". Ces pertes ne sont pas l'apanage de la pierre et on les retrouve dans toutes les productions même les plus précieuses. Comme en témoigne Emmanuel Lamouche, historien de l'art moderne, dans son étude sur le circuit et le recyclage du bronze à Rome aux XVI^e-XVII^e siècles, l'expression "Les bronzes qui ne servent à rien" désignaient des œuvres antiques et médiévales destinées à être fondues pour servir les programmes artistiques monumentaux mis en place par le pouvoir. Ce phénomène de remploi des œuvres indique que les garants de l'installation des monuments en assurent aussi la disparition, et que les commanditaires n'hésitent pas toujours à détruire et remplacer des œuvres majeures émanant d'autres commanditaires par les leurs.

FAIRE FACE AU CYCLE DES MATÉRIAUX ET À L'OUBLI

Après la période révolutionnaire du XVIII^e siècle, de nombreuses œuvres en pierre sont considérées comme de simples matériaux de construction plutôt que comme des œuvres artistiques. Alexandre Lenoir, l'illustre conservateur du musée des Monuments français, indiquait dans sa quête de préservation du patrimoine médiéval qu'il avait tiré des décombres de l'abbaye de Maubuisson les vestiges du mausolée de la reine Blanche de Castille "vendu comme simple matériau".



Fragment fin XIV^e-début XV^e siècles, réemployé en bloc de chaînage, Poitiers, escalier du Diable, cl. CIFM Hors-série, 2017, p.19.

Dès que son usage a pris fin, l'œuvre (redevue seulement une pierre), est considérée comme un déchet qu'il convient de revaloriser par la vente notamment. Ce remploi rationalisé a permis de retrouver des fragments de dalles issues d'édifices disparus dans les parements (moellons ou pierre de taille), ou pour faire des marches dans des lieux beaucoup plus récents. Le lien historique est alors rompu puisque la provenance de ces remplois n'est pas indiquée. Les fragments réemployés dans la maçonnerie de l'Escalier du diable à Poitiers en sont un bon exemple. Le quartier a essuyé plusieurs bombardements allemands en 1940, puis alliés en juin 1944, la reconstruction a dû employer, par nécessité, les pierres à l'entour sans que la valeur historique de celles-ci ne soit prise en compte.

Ayant perdu son usage premier (commémorer une personne décédée), les dalles devenues déchets sont alors condamnées à disparaître. Dans le cas des fragments insérés dans des maçonneries, si la conservation du bloc de pierre n'est pas à craindre, la surface gravée est néanmoins très fragile. Face à l'exposition aux intempéries (pluies, mousses et champignons...) et à l'action humaine (graffiti, déjections...), elle s'efface très rapidement. Entre deux prises de vues, on observe ici que la surface a été décapée récemment pour effacer un graffiti. La gravure, déjà abîmée par la



Même Fragment photographié en 2025 où l'on distingue la trace d'un nettoyage de graffiti qui a endommagé la surface gravée.

peinture, pourrait disparaître tout à fait d'ici quelques années si cela se reproduit. Bénéficiant très rarement d'une protection étatique, ces œuvres sont condamnées à l'oubli et à l'effacement progressif. Sans protection juridique, elles ne font pas non plus l'objet d'un questionnement autour de leur préservation, notamment lors des projets de réaménagements urbains. Le bloc peut alors tout à fait disparaître.

Le remploi des pierres tombales met en lumière le lien entre l'appréciation des productions artistiques et leur conservation au fil des siècles. Il rappelle aussi que pour préserver une œuvre, il faut pouvoir l'identifier : on ne voit que ce que l'on connaît. C'est sur ce dernier point qu'intervient le Centre d'Etudes Supérieures de Civilisations Médiévales pour inventorier et étudier les dalles gravées, et porter à la connaissance de toutes et tous ce patrimoine méconnu et voué à disparaître.

Amal AZZI - CESC
amal.azzi@univ-poitiers.fr
<https://cescm.labo.univ-poitiers.fr/>